

**Intervention de S.E.M. l’Ambassadeur Christian TER STEPANIAN,
Délégué permanent de la République d’Arménie**

**Débat plénier du 210ème Conseil Exécutif de l’UNESCO
3 décembre 2020**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Excellences Mesdames et Messieurs les Délégués permanents,
Madame la Directrice générale,

Il est toujours regrettable d’avoir à faire le triste constat que l’Organisation à laquelle nous appartenons, investie de la noble mission de protéger le patrimoine culturel mondial, se trouve démunie – je dirai même impuissante – pour empêcher la destruction intentionnelle d’un patrimoine culturel.

C’est pourtant ce qui s’est passé, ces derniers mois, alors que l’Artsakh, plus connue sous le nom du Haut-Karabagh, faisait face à l’agression armée de la coalition turco-azerbaïdjanaise et de ses affidés, les milliers de mercenaires jihadistes de Syrie.

Nous avons, en effet, été les témoins de bombardements intentionnels qui ont frappé, par deux fois, la Cathédrale Saint Sauveur Ghazanchetsots de Chouchi, haut lieu de culte du peuple arménien et chef d’oeuvre architectural du 19^{ème} siècle.

Puis, ce fût au tour de la ville archéologique de Tigranakert, vieille de 2000 ans, site majeur des civilisations hellénistiques et médiévales arméniennes, également soumis à des bombardements.

Nous voulons remercier Madame la Directrice générale pour avoir, à deux reprises, exprimé ses profondes préoccupations à propos des dommages ayant affecté les sites culturels et religieux et appelé à la protection du patrimoine de la région. Mais, au moment même où elle renouvelait son appel, nous parvenaient des informations et des documents d'actes de vandalisme avérés perpétrés à l'encontre du patrimoine culturel arménien situé sur des territoires passés sous le contrôle de l'Azerbaïdjan, une fois le cessez-le-feu intervenu, le 10/11 dernier ; nous avons particulièrement à l'esprit les dommages commis contre la Cathédrale Saint Sauveur Ghazanchetsots et la Cathédrale Saint Jean Baptiste Kanach Zham à Chouchi.

Nous redoutons malheureusement que ces actes odieux contre le patrimoine culturel arménien se reproduisent massivement dans d'autres territoires de l'Artsakh passés sous contrôle des forces armées azerbaïdjanaises. Comment, en effet, ne pas garder présent dans notre mémoire le sort réservé au patrimoine arménien du Nakhitchevan ou fut détruit implacablement entre 1997 et 2006, 89 églises, 5840 Pierre de croix et 22 000 pierres tombales.

La destruction délibérée du patrimoine culturel est considérée aujourd'hui comme un crime de guerre et doit être le plus fermement condamnée.

Il importe aussi d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard. C'est la raison pour laquelle nous avons accueilli favorablement la proposition faite par la Directrice générale concernant l'organisation d'une mission préliminaire sur le terrain. L'Arménie a déjà donné son accord de principe et est disposée à fournir tout son soutien à cette initiative.

Il nous faut agir vite car le temps est compté.

D'autant que nous avons observé, par ailleurs, qu'il n'existait aujourd'hui aucun mécanisme de suivi et de contrôle de la mise en œuvre du Deuxième protocole de la Convention de la Haye. L'Arménie, actuellement membre du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, a présenté, dans le cadre des travaux de ce Comité, un projet de décision destiné à combler cette lacune ; nous invitons les Etats membres à appuyer ce projet.

Nous devons, en effet, nous mobiliser pour donner à l'UNESCO les moyens d'agir dans les situations d'urgence lorsque le patrimoine culturel de l'humanité est menacé. C'est le cas aujourd'hui du patrimoine culturel arménien.

Tout doit être fait pour sauver ce patrimoine.

Je vous remercie pour votre attention